

## Compte rendu de la séance du 02 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Sylvie LABELLE

### Ordre du jour:

#### Délibérations

Taux des taxes communales

Vote des budgets primitifs 2020 (commune et assainissement)

Désignation membres de la Commission Communale des Impôts Directs

CDI L Brunet

Choix de l'entreprise travaux FAR 2020.

Choix Cabinet pour l'Etude Topographique

Mise à disposition Licence IV

Prime Covid

### Délibérations du conseil:

#### Taux fiscalité 2020 ( DE 2020 026)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les taux d'imposition pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les taux de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 10,74%
- Taxe foncier bâti : 3,34%
- Taxe foncier non bâti : 10,80%

#### Budgets primitifs 2020 ( DE 2020 027)

Le budget principal de la commune et le budget annexe assainissement 2020 ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal.

### Désignation des membres de CCID ( DE 2020 028)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de la commission communale des impôts directes (CCID) suite aux élections municipales de 2020.

Cette commission est composée :

du maire

de 6 commissaires titulaires

de 6 commissaires suppléants.

La liste est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal .

Après en avoir délibéré, le conseil propose la liste suivante:

Nom	Prénom	Nom	Prénom
BABAUD	Sonia	LABELLE	Dominique
BROUARD	François	MARTINEAU	Annie
BRUERE	Gérard	MENET	David
BRUNET	Ludivine	MEUSNIER	Nicolas
CHAMBLET	Philippe	OBIANG	Corinne
CHAULET	Didier	PALCY	Raymond
CHYS	Roger	PLAUX	Bernard
DAHU	Bruno	POUPART	Jean-Charles
GAGNANT	Colette	QUILLON	Jean
GASSELIN	Christophe	ROYER	Johnny
GOUBARD	Laurent	SERVEUX	Magali
HERVIEU	Hubert	VALLIN	Maurice

### Travaux FAR 2020- choix de l'entreprise ( DE 2020 029)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les 3 offres déposées pour les travaux sur la VC n°6- Cochet et la VC n°5- La Métairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre d' EUROVIA d'un montant de 24 908.52€ HT
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette affaire.

Contrat à durée indéterminée ( DE 2020 030)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi n°2012-347 fait obligation aux collectivités de transformer certains CDD en CDI.

Au vu des précédents contrats dont a bénéficié Mme BRUNET Ludivine, gérante de l'Agence postale, il propose de créer un emploi à durée indéterminée à compter du 01 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil:

- créé un emploi, Gérante de l'Ance Postale, à durée indéterminée à compter du 01 septembre 2020 pour une durée de travail hebdomadaire de 15 heures.
- fixe la rémunération à l'indice majoré 329.
- charge Monsieur le Maire de signer le contrat à intervenir.